A M. Colbert.
Apr. 66.

1251.

Monsieur,

J'ay receu avec ce que j'ay dû de respect ce que j'ay pensé par vos mains de la part du Roy. Le témoignage qu'il vous a plu me rendre des gracieuses intentions de S. M.té pour la pistolle de mon fils. Et t.s vray, Monsieur, que me voyant avancé en aage j'ay eu soucy de voir mes enfans ne trouver, et que particulierement la conservation de cet employ m'a le plus touché, comme plus doux et honorable qu'il pouvoit avoir plus seant à mon genie, mais quand j'oppose à cela d'honneur de la tres bienveillance d'un si grand Roy pour mon enfant de qui la bonté me donne, vû mesme que la balance se trouve de mon costé, et me dispose de suivre à me soubmettre humblement aux ordres de S. M. de laquelle j'ay tres grand obligation tant de bienfaicts, que je ne sçaurois marquer sans beaucoup d'ingratitude, de n'esperer qu'elle voudra continuer au fils ses mesmes bontez dont le Pere a tant joüy de sa bonté. C'est ce que j'ay, mais je ne trouve d'autant plus animé, que vous daignez bien me faire esperer de la Valeur Generale de vostre protection. J'ose croire que j'en seray digne à l'advenir par mes services, comme je ne cesseray de faire de mon costé tant que vous aggoutez que j'ay l'honneur de vous dire

Monsieur,

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 1251
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6543